

DEMANDE DE BADGE D'ACCES AUX AIRES PIETONNES

Réservé aux ayants droit

(Suivant les arrêtés en vigueur propres à chaque aire définie ci-après)

Partie Réservée à l'administration

Dossier suivi par l'Accueil gestion des accès aux aires piétonnes

Date de réception de la demande : ___/___/___

Nom de l'agent instructeur : _____

DEMANDEUR :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Port : _____ Fax : _____

E-mail : _____

- Locataire avec garage
- Propriétaire avec garage
- Autre :
- Locataire sans garage
- Propriétaire sans garage

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1/Secteur demandé* cochez dans la liste ci-après celui qui correspond à votre secteur de résidence ou à vos besoins d'accès**

- Centre historique
- Secteur Mignet
- Secteur Italie
- Secteur place Jeanne D'ARC
- Trottoirs avenue Victor HUGO côté pair
- Trottoirs avenue Victor HUGO côté impair
- Impasse Gustave DESPLACES
- Quartier comtal

*Un seul de ces secteurs peut être pris en considération

**Liés à votre activité qui doit être dûment autorisée par le ou les arrêtés en vigueur

2/Information concernant le ou les véhicule(s) : (type + n° immatriculation)

LES DIFFERENTS SECTEURS

Secteur CENTRE HISTORIQUE

- Rue des Bernardines -angle rue de la Couronne
- Rue du Bon Pasteur à hauteur du n° 16
- Rue des Bouteilles
- Rue Campra - angle rue Pierre et Marie Curie
- Rue Chabrier - angle rue Rifle Rafle
- Rue Clemenceau - angle Cours Mirabeau
- Rue des Cordeliers - angle rue de la Treille
- Rue de l' Ecole - angle rue du Bon Pasteur
- Rue Espariat - angle place des Augustins
- Rue Fabrot - angle Cours Mirabeau
- Forum des Cardeurs - angle Place des Fontêtes
- Forum des Cardeurs - angle Rue du Cancel
- Rue Jaubert- angle rue Matheron
- Rue Mérindol à hauteur du n° 10
- Rue Nazareth - angle Cours Mirabeau

Réservé aux ayants droit

(Suivant les arrêtés en vigueur propres à chaque aire définie ci-après)

Place des Prêcheurs à l'angle de la rue Manuel
Rue Peyresc à l'angle de la rue situé à proximité de l'accès piétons au palais Monclar (cour d'appel)
Place Procureur Général Beljean à l'angle de la rue Bueno Carriero
Rue Tournefort - angle rue Thiers
Place de Verdun à l'angle de la rue Thiers sur la voie de liaison Thiers/Marius Reynaud

Secteur Italie

Rue d'Italie angle rue Maréchal Joffre
Rue Pavillon angle rue Maréchal Joffre
Contre allée du boulevard Carnot à hauteur de l'accès au parking Carnot
Rue Roux Alphéran angle rue Peyssonnel

Secteur MIGNET

Rue d'Arpille
Rue Boulegon angle rue Pierre et Marie Curie
Rue Loubet après l'accès au parking des services techniques
Rue Manuel angle Place des Prêcheurs
Place des Prêcheurs -angle rue Lucas de Montigny

Secteur place JEANNE D'ARC

Sur ce secteur, les bornes situées à 10 m de l'intersection avec l'avenue N BONAPARTE permettent à la fois l'entrée et la sortie de cette zone.

Trottoirs avenue Victor HUGO (coté numéros pairs)

Sur ce secteur, la borne située entre les numéros 6 et 8 permet l'entrée de ce secteur d'aire piétonne
La borne située entre les numéros 28 et 30 permet la sortie de cette aire piétonne

Trottoirs avenue Victor HUGO (coté numéros impairs)

Sur ce secteur, les bornes situées :
- à l'angle de la rue VILLARS
- et à hauteur du n° 25
permettent à la fois l'entrée et la sortie de chaque aire piétonne

Impasse Gustave DESPLACES

Sur ce secteur, les bornes situées à l'angle de la rue Gustave DESPLACES permettent à la fois l'entrée et la sortie de cette impasse.

Les Secteurs ALLEES PROVENCALES et du Boulevard COQ

Ces aires piétonnes de la Ville d'Aix en Provence ne sont pas accessibles aux particuliers.

Avenue W-A MOZART entre l'avenue de PERROUSE et l'avenue Armand LUNEL

Cette aire piétonne de la Ville d'Aix en Provence n'est pas accessible aux particuliers.

Quartier COMTAL

Rue Rifle Rafle
Rue Manuel (entre la place des Prêcheurs et la rue Chastel)
Rue Portalis (entre la place des Prêcheurs et l'intersection avec la rue Chastel)
Place Verdun partie située entre la rue Monclar, la voie de liaison avec la rue Thiers, la voie de liaison Thiers/Mignet et le Palais Verdun (façade Est)
Place de Verdun partie située au sud de la place entre la rue Marius Reynaud et la rue Thiers
Place des Prêcheurs, voie d'accès à la rue Mignet, voie de liaison Montigny/Peyresc

PIECES A JOINDRE*

Pour les locataires et/ou propriétaires

- Copie d'un justificatif de domicile (quittance EDF ou Telecom) de moins de trois mois
- Copie du bail et taxe d'habitation pour les locataires
- Acte notarié et taxe foncière pour les propriétaires
- Kbis de moins de trois mois pour les SCI
- Copie de la carte grise du ou des véhicules
- Assurance pour les étudiants dont la carte grise est au nom d'un tiers
- Adresse mail pour l'envoi des courriels

Autres situations : (Ayants droit prévus dans l'arrêté en vigueur)

- Copie de la carte professionnelle
- Copie de la carte grise du ou des véhicules
- Copie de tout justificatif adapté à la demande
- Adresse mail pour l'envoi des courriels

* **Nb** : l'ensemble des pièces doivent correspondre avec le nom du demandeur

En vertu de la délibération fixant chaque année la tarification des droits de voirie, la première dotation pour un badge d'accès à l'aire piétonne est gratuite.

*En cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution, **ce badge sera facturé** selon la tarification en vigueur (fixé par délibération du Conseil Municipal).*

Fait à _____, le ____/____/____

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Formulaire et pièces jointes à retourner sur: gestionvoirie@mairie-aixenprovence.fr

Ou à déposer à l'accueil Gestion des accès aux aires piétonnes : 12 rue Pierre et Marie Curie- Aix-en-Provence